



Arts et Lettres de France

ASSOCIATION CULTURELLE INTERNATIONALE

Régie par la loi de 1901, enregistrée à la préfecture de la Gironde sous le n° W332004593 (J.O n° 152 du 20/6/74)

CONCOURS LITTÉRAIRES – CONFÉRENCES – EXPOSITION – CONCERT

**Exposition salle l'Escoure
33680 Lacanau océan
du 07 au 14 septembre 2026 inclus**

Règlement de l'Exposition

Article 1

Cette exposition est ouverte à tous les adhérent(es) mais aussi aux non-adhérent(es). Toutes les techniques artistiques sont admises.

Les œuvres en réel décalage avec les photos, les copies, les plagiats en seront exclus.

Article 2

En dehors de cette exposition, pour participer aux activités de l'association, une adhésion est nécessaire. Le montant est fixé à 40 € pour l'année incluant 3 éditions de la revue « Les Coulisses » à régler par chèque ou sur le site de l'association <https://www.artsetlettresdefrance.fr>.

Cette adhésion vous permet de bénéficier de nombreux avantages :

- *Vous procure chaque quadrimestre la revue « Les Coulisses » et sa livraison, avec tous ses avantages, notamment de publication gratuite.*
- *Vous donne accès au cycle de nos conférences et à nos réunions mensuelles.*
- *Vous autorise à présenter vos œuvres en vue d'une participation aux expositions, tout en réservant vos droits en vue d'un éventuel futur affichage de vos œuvres sur notre site internet, nos réseaux sociaux et améliorer votre visibilité et référencement sur Internet.*
- *Vous assure d'être mis en relation avec votre délégué régional ou national pour vous insérer par son intermédiaire dans le groupe d'artistes locaux.*
- *Vous place en rang utile pour recevoir l'une de nos récompenses.*

Article 3

Les artistes peuvent exposer 1 à 2 œuvres suivant les formats et sur le thème si possible « l'océan et le lac ou la forêt ». Elles doivent être originales et signées.

Pour les artistes hors-région et les artistes ne pouvant pas se déplacer, votre dossier devra nous parvenir avant le 28 juin 2026 dernier délai.

Il comprendra :

- **Fiche d'inscription complétée, coordonnées complète**, Nom, Prénom, adresse, téléphone de l'artiste ;
- Un C.V. artistique même succinct, pour les personnes non-membres de l'association ALF.

La sélection des œuvres sera faite par un jury :

Pour les artistes de la région

Le samedi 4 juillet : délibération de 15h à 18h (toute personne qui se présentera après 16h sera refusée)
Salle municipale - Grand Parc - Place de l'Europe - Bordeaux
Ne pas oublier votre dossier, la fiche d'inscription et votre paiement.

Pour les artistes hors région ou les artistes ne pouvant se déplacer

Envoi des photos si possible avant le 1^{er} juillet 2026, dernier délai, en complétant votre dossier complet et bulletin d'inscription soit :

(Nota : Pour une meilleure gestion des inscriptions merci par avance de bien vouloir vous inscrire en ligne sur notre site internet)

- directement en ligne depuis notre site Internet Arts et Lettres de France en cliquant sur le lien suivant : <https://www.artsetlettresdefrance.fr/inscription-avant-le-1er-juillet-2026-exposition-arts-et-lettres-de-france-salle-lescoure-a-lacanau-ocean> (si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne sur notre site internet, merci de bien vouloir contacter Charly DI PUMPO au 06 85 70 66 92) ;
- ou par Email à Flore BRUIC-DEPES : flore.bruic-depes@orange.fr ;
- ou bien en envoyant votre dossier par courrier à Flore BRUIC-DEPES : 3 rue Jean Michel - 33680 LACANAU.

Vous pouvez envoyer votre dossier complet :

- directement en ligne depuis notre site Internet Arts et Lettres de France en cliquant sur le lien suivant : <https://www.artsetlettresdefrance.fr/inscription-avant-le-1er-juillet-2026-exposition-arts-et-lettres-de-france-salle-lescoure-a-lacanau-ocean> (si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne sur notre site internet, merci de bien vouloir contacter Charly DI PUMPO au 06 85 70 66 92) ;
- ou par Email à Flore BRUIC-DEPES : flore.bruic-depes@orange.fr ;
- ou en envoyant votre dossier complet par courrier à Flore BRUIC-DEPES : 3 rue Jean Michel - 33680 LACANAU.

Pour les artistes de la région, votre paiement devra nous parvenir le jour de la sélection.

Pour les artistes hors région ou les artistes ne pouvant se déplacer, votre paiement se fera après l'envoi écrit des œuvres retenues (c'est-à-dire après la sélection de vos œuvres) soit :

- via le site Internet d'Arts et Lettres de France à cette adresse : <https://www.artsetlettresdefrance.fr/devenir-membre/paiement-droits-daccrochage-exposition-alf-lacanau-ocean> ;
- ou en envoyant un chèque à l'ordre d'art et Lettres de France à Flore BRUIC-DEPES : 3 rue Jean Michel - 33680 LACANAU.

Toutefois si votre paiement ne nous est pas parvenu, l'accrochage des œuvres sera annulé.

Le dépôt des œuvres

- Pour les artistes de la région : **dépôt sur le lieu de l'exposition avant 12h le lundi 7 SEPTEMBRE.**
- Pour les artistes hors-région : envoi par colis non recommandé à **Flore BRUIC-DEPES : 3 rue Jean Michel - 33680 LACANAU (au moins une semaine avant l'accrochage)**

Les candidats peuvent présenter :

- **Huiles et Acryliques :**
 - Compris entre 15F et format 80x80 ;
- **Aquarelles – Dessins - Pastels - Photos :**
 - Format raisin de préférence : 50x70 avec encadrement solide, sans verre de préférence. Mais format plus petit si grande qualité ;
- **Sculpteurs :**
 - 2 à 3 sculptures maximum.

Toutes les œuvres (huile et acrylique) seront présentées **sans encadrement** : une simple baguette cache-clous sera acceptée.

Pour la sécurité, les sous-verres à pinces ou les encadrements non résistants seront refusés.

Les sculptures auront leurs supports ou socles : dimensions libres. Afin d'éviter les vols, les petits formats seront fixés sur leurs socles.

Aucun changement d'œuvres ne sera accepté entre la sélection et la mise en place. Les œuvres ne seront pas exposés. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 4 - Droits d'accrochage

Pour les artistes adhérents ALF, le droit d'accrochage est de :

- **30 € pour 2 œuvres retenues (25€ pour une seule œuvre retenue).**

Pour les artistes non adhérents ALF, le droit d'accrochage est de :

- **40 € pour 2 œuvres retenues (35€ pour une seule œuvre retenue).**

Pour les artistes de la région, le règlement se fera le jour de la sélection.

Pour les artistes hors région ou les artistes ne pouvant se déplacer le règlement se fera après l'envoi écrit des œuvres choisies.

La cotisation et le droit d'accrochage feront l'objet de deux règlements séparés.

Dans le cas où le travail présenté n'est pas retenu, seul le droit d'accrochage est restitué, votre adhésion est conservée.

Tout dossier incomplet ou hors délais sera rejeté.

Si vous choisissez de présenter un grand format nous ne prendrons qu'un seul tableau ; pour exposer 2 tableaux nous vous conseillons de présenter un format 25 de préférence. L'espace est limité à une seule grande salle.

Article 5

Les œuvres porteront au dos une étiquette avec Nom, Prénom, Adresse de l'artiste, Titre de l'œuvre.

Chaque exposant devra prévoir l'équipement nécessaire à l'accrochage : chaînettes, fils de nylon, crochets S ou les supports pour les sculptures.

Toute œuvre dont le système d'accrochage sera défectueux ou inexistant ne sera pas exposée.

Article 6

Le jury déterminera l'emplacement des œuvres. Il se réserve le droit d'une autre sélection au moment de l'accrochage selon l'espace disponible. Aucune réclamation ne sera acceptée à ce sujet.

Article 7

L'association et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse de sous-verre perte, vol, incendie ou détérioration de quelque nature que ce soit. Chaque exposant peut s'assurer individuellement s'il le désire. Les frais d'assurance étant laissés à la charge de l'artiste. Ils reconnaissent que seul le fait de leur participation est l'acceptation de ce règlement.

Article 8

En signant le bordereau d'inscription, les exposants s'engagent à accepter le règlement établi par les organisateurs.

Article 9

Votre présence est l'occasion de rencontrer le public et nous vous encourageons vivement dans ce sens.

Article 10

En cas de vente, l'artiste est tenu de remplacer l'œuvre vendue.

Article 11

Le vernissage est organisé sous l'autorité de la Municipalité de Lacanau le mercredi 9 septembre 2026.

DATES A RETENIR

Retour du dossier : avant le 28 juin au plus tard

Sélection par le jury : le samedi 4 juillet 2026

Accrochage : le lundi 7 septembre 2026

Vernissage : le mercredi 9 septembre 2026

Décrochage : le lundi 14 le matin avant 11 heures 2026

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Madame Flore Bruic-Depès - Présidente Artistique au 06 08 64 66 48



Arts et Lettres de France

ASSOCIATION CULTURELLE INTERNATIONALE

Régie par la loi de 1901, enregistrée à la préfecture de la Gironde sous le n° W332004593 (J.O n° 152 du 20/6/74)

CONCOURS LITTÉRAIRES – CONFÉRENCES – EXPOSITION – CONCERT

Exposition à la salle l'ESCOURE LACANAU-OCEAN 2026

Fiche d'inscription

Votre prénom et nom :

Votre adresse complète :

Votre Email :

Votre téléphone :

Titre tableau n°1 :

Dimensions tableau n°1 :

Technique tableau n°1 :

Prix tableau n°1 :

Titre tableau n°2 :

Dimensions tableau n°2 :

Technique tableau n°2 :

Prix tableau n°2 :

Titre tableau n°3 :

Dimensions tableau n°3 :

Technique tableau n°3 :

Prix tableau n°3 :

Titre tableau n°4 :

Dimensions tableau n°4 :

Technique tableau n°4 :

Prix tableau n°4 :

Prévoir d'assurer 1 à 2 permanences lors de l'exposition et indiquer plusieurs dates svp :

Date 1 :

Date 2 :

Date 3 :

Je déclare avoir lu et accepter le règlement et les modalités de l'exposition et je consens à l'exploitation de mes données personnelles pour le traitement de ma demande.

Les participants sont invités à photocopier leur fiche pour garder un exemplaire chez eux. Ils présenteront leurs tableaux avec la 2ème fiche. Merci.

**Je soussigné(e)
déclare accepter le règlement
Lu et approuvé**

Date et Signature